

## Article L412-5 du Code de la sécurité sociale

Date de mise à jour : 22 Septembre 2022

### Notre analyse

La caisse d'assurance maladie peut demander à l'entreprise utilisatrice le remboursement des dépenses liées à un accident du travail qui serait survenu à un travailleur intérimaire au cours de sa mission lorsque cette dernière aurait omis de déclarer l'accident du travail à l'entreprise de travail temporaire.

## Article L412-5 du Code de la sécurité sociale

Le recours ouvert, par le deuxième alinéa de l'article L. 471-1 du présent code, à la caisse primaire d'assurance maladie peut également être dirigé contre l'utilisateur dans le cas où ce dernier a contrevenu à l'obligation mise à sa charge par le deuxième alinéa de l'article L. 412-4.

### Des outils utiles à la mise en oeuvre



Accident du travail et maladie professionnelle

Cliquez ici pour accéder à cet outil



Accident du travail ou de trajet : les démarches à effectuer

Cliquez ici pour accéder à cet outil



Maladie professionnelle : les démarches à effectuer

Cliquez ici pour accéder à cet outil



Accident du travail, maladie professionnelle : la responsabilité pénale de l'employeur

Cliquez ici pour accéder à cet outil